



MAJORITÉ

Agir pour nos services publics locaux

Les services publics sont indispensables pour se former, se soigner, chercher un emploi, se déplacer, se divertir... Ils sont nécessaires à chacun et à notre vie collective. C'est vrai à l'échelle nationale. C'est également le cas au niveau local. Comme dans les autres communes, nous devons répondre à une demande de services publics locaux : la restauration scolaire, la garderie, le renseignement de la population, l'entretien des espaces publics, le suivi des actes d'état civil, la délivrance des autorisations d'urbanisme... Citons aussi le Relais Petite Enfance ou le centre de loisirs Planet'Jeunes, qui est soutenu financièrement par la commune.

Nous veillons à préserver la qualité de ces services de proximité. C'est avant tout le travail de près de 50 agents municipaux compétents et mobilisés au quotidien pour répondre aux attentes des usagers et suivre les projets. Le plan de charge est soutenu et leur engagement est indispensable.

Conscient de l'importance des services publics, nous les avons récemment développés pour le sport et la culture : c'est la nouvelle médiathèque et le nouveau complexe sportif. Ils favorisent le vivre ensemble et l'épanouissement individuel. Vitré Communauté propose aussi des services très utiles sur notre territoire avec le Point Accueil

Emploi et le Service Info Jeunes.

Nous continuerons d'agir pour conforter les services essentiels à la population, comme par exemple la présence de professionnels de santé.

Bonne fin d'été à toutes et tous.

Sandrine Aupied, Hélène Bayon, Jean-Noël Bévière, Marina Bonamy, Thomas Bonniot, Christophe Brossault, Claude Cailleau, Fabien Ferré, Joël Frin, Pierre Galant, David Gasnier, Pierre Geffrault, Maryline Geffroy, Marie-Claire Hamon, Jean-Claude Lamy, Christine Le Bihan, Christophe Le Gouefflec, Séverine Renou, Laëticia Robin, Monique Sockath, Véronique Templier.

MINORITÉ

Savez-vous planter des sous ?

Ce serait pourtant bien utile pour conserver notre dynamisme communal.

0 % de hausse des taux d'imposition communaux pour l'année 2024, claironne la Majorité ! OUI mais, attention : certaines taxes vont être rehaussées (petit tour de passe-passe !).

En effet, la taxe d'aménagement, due à l'occasion d'une construction ou d'agrandissement, passe de 2.1% à 3% pour l'habitation et pour les bâtiments d'activités, elle passe de 2.1% à 5% (et il s'agit bien du taux communal !). Mais en plus, cette dernière sera reversée à Vitré-Communauté pour toutes les zones d'activités communautaires (Froitière et Lucasière) ainsi que pour toutes les autres qui existent sur notre commune (Branchettes et Blinière). Cela entraîne donc une baisse supplémentaire et considérable des ressources communales, qui va nuire au financement des équipements

publics, aux travaux de voirie, au développement de nos services et à notre cadre de vie.

Si la redistribution des fonds intercommunaux peut palier à ce manque, nous savons que celle-ci tient de jeux politiques que nous ne maîtrisons pas toujours.

Aussi notre vision est, certes, de partager la ressource mais de ne pas se dessaisir de son ensemble pour garder une part d'indépendance.

Sommes-nous toujours d'accord avec les dépenses engagées par Vitré Co ? Sur les 46 communes, il y a forcément des décisions qui ne sont pas partagées mais c'est le jeu de la communauté.

Où plaçons-nous le curseur de la mise en commun ?

C'est sur ce point que nous souhaitons alerter. Les prochaines décisions que notre maire et sa majorité vont enclencher contredisent le vœu de

souveraineté de notre commune vis-à-vis de Vitré Communauté. Il en va de l'apprentissage de la démocratie à l'échelon de la commune, et pour cela il faut avoir une certaine indépendance de moyens (financiers et autres).

De même pour l'urbanisme, avec le passage du PLU (plan local d'urbanisme) communal en PLUI (Intercommunal), il est question de n'avoir plus qu'un seul document pour l'ensemble du territoire des 46 communes alors que les spécificités et identités doivent être préservées.

Il nous semble primordial de conserver notre échelon communal de pouvoir décisionnaire. N'éloignons pas encore davantage les citoyens des politiques locales.

Sauvegardons notre indépendance.

Bertrand Desille, Françoise Gesland, Christian Hamelot, Hervé Utard, Martine Véré

Conformément au Code général des collectivités territoriales le magazine municipal met à disposition de chaque liste un espace d'expression libre. Le contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.